

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015

Date d'impression 03.02.2015

## AGITA 10 WG

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateurs de produit

Numéro de la substance : 000070000019  
 NAH Code de la substance : A-11234 A  
 Nom commercial : AGITAGARD 10 WG  
 AGITA 100 PLUS  
 AGITA 10 WG  
 Nom du produit : CGA293343 WG (10)  
 Type de la préparation : Granulés à disperser dans l'eau  
 Matière active : CGA 293343; Thiamethoxam

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Insecticide: Contrôle des mouches

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Novartis Animal Health Inc.  
 Schwarzwaldallee 215  
 CH - 4058 Basel  
 Suisse

Téléphone : +41616971111

Adresse e-mail : msds.nah@novartis.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : **Téléphone (24 h) +41 61 696 33 33**

Information d'urgence : concernant le transport, voir numéros de téléphone dans les documents de transport concernant le stockage, voir numéros de téléphone de l'organisation locale Novartis

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008


Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1	H410

##### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R50/53
--	--------

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Pictogrammes de danger	: 
Pictogrammes de danger	: Environnement
Mention d'avertissement	: Attention
Mentions de danger	: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	: P102 Tenir hors de portée des enfants.
	: P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
	: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	: P391 Recueillir le produit répandu.
	: P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.
Composants dangereux	: Thiamethoxam

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006


Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015

Date d'impression 03.02.2015

## AGITA 10 WG

### Étiquetage selon les Directives CE67/548/CEE1999/45/CE

Symbole(s)	:	
Symbole(s)	:	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2 Conserver hors de la portée des enfants. S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Composants dangereux	:	Thiamethoxam

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Identification	No.-CAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008		Concentration (% w/w)
Thiamethoxam	153719-23-4	F, Xn, N R11 R22 R50/53	Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4 (orale) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H228 H302 H400 H410	10.00
<b>Z)-tricos-9-ene</b>	<b>27519-02-4</b>	<b>Xi; R43</b>	<b>Skin sens. 1</b>	<b>H317</b>	<b>&gt; 0.01 - &lt; 0.10</b>

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Eloigner la personne atteinte de la zone dangereuse et l'amener dans une pièce bien aérée ou à l'air frais. La protéger de l'hypothermie.
Inhalation	:	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	:	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Contact avec les yeux	:	Rincer les yeux avec de l'eau propre durant plusieurs minutes et appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	:	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes : Aucun cas d'empoisonnement connu à ce jour chez l'homme.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidotes : Aucun antidote spécifique connu! Appliquer une thérapie symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015

Date d'impression 03.02.2015

## AGITA 10 WG

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou eau pulvérisée (ne pas utiliser un jet d'eau sous pression).

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un équipement de protection individuel. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures de lutte contre l'incendie : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

#### Stockage

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Casse de stockage (Novartis) : 9

Température de stockage: : min. 2 °C - max. 30 °C

Autres données : Conserver dans le conteneur d'origine.  
Protéger de la lumière, de l'humidité et ne pas endommager.

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Identification	No.-CAS	Remarques	Limite(s) d'exposition
Thiamethoxam	153719-23-4	Novartis Limite d'exposition interne (NPIEL) 8 h TWA	0.042 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015

Date d'impression 03.02.2015

## AGITA 10 WG

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures de protection** : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection individuelle.
- Équipement de protection individuelle**
- Manipulation ouverte**
- Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.
- Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtements légers de protection
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.  
Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : solide
- Forme : granuleux
- Couleur : blanc - beige
- Odeur : inodore
- Masse volumique apparente : 0.5 - 0.7 gcm<sup>3</sup>
- pH : 6.8 - 8.8  
Milieu: dans l'eau déionisée - 1 %
- Miscibilité avec l'eau : miscible
- Propriétés comburantes : Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.
- Inflammabilité : pas facilement inflammable  
Méthode: Inflammabilité (solides)
- : pas de formation de gaz  
Méthode: Inflammabilité (au contact de l'eau)
- Température d'auto-inflammabilité : Remarques: non auto-échauffant
- Température d'inflammation : Température relative d'inflammation spontanée pour les solides: non détecté  
Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.  
Test temperature: 220 °C
- Sensibilité aux chocs : non explosif  
non sensible à la friction  
non sensible au choc

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

- Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Stabilité Chimique : Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015

Date d'impression 03.02.2015

## AGITA 10 WG

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 > 5,000 mg/kg  
 Espèces: rat  
 Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 > 20,000 mg/m<sup>3</sup>  
 Espèces: rat  
 Durée d'exposition: 4 h  
 Dérivés de la/des matière(s) active(s)
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 > 2,000 mg/kg  
 Espèces: rat  
 Méthode: OCDE ligne directrice 402
- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau  
 Espèces: lapin  
 Méthode: OCDE ligne directrice 404
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux  
 Espèces: lapin  
 Méthode: OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation : non sensibilisant  
 Espèces: cochon d'Inde  
 Méthode: OCDE ligne directrice 406

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons : CL50 > 100 mg/l  
 Espèces: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 > 100 mg/l  
 Espèces: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
- : CL50 env. 69 mg/l  
 Espèces: Mysis bahia (Mysis effilée)  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
- : CE50 env. 0.14 mg/l  
 Espèces: Cloeon sp.  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
- Toxicité pour les algues : CE50r > 100 mg/l  
 Espèces: Selenastrum capricornutum (algue verte)  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015

Date d'impression 03.02.2015

## AGITA 10 WG

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.  
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. En accord avec les réglementations internes, locales et nationales. Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.

Emballages contaminés : Pour les grands emballages vides, envisager le recyclage. Emballages endommagés: les mettre tels quels dans des emballages plus grands. Emballages Vides: Les mettre dans un incinérateur agréé pour produits chimiques. En accord avec les réglementations internes, locales et nationales.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Condition : NoTmpCon

### Transport par route (ADR/RID)

Numéro ONU : 3077  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
No. Etiquetage : 9 E  
Numéro d'identific. du danger : 90  
Code de restriction en tunnels : (E)  
Nom d'expéd. d. Nations unies : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.  
Nom(s) technique(s) : (Thiamethoxam)

### Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU : 3077  
Classe : 9  
No EMS : aucun(e)  
Groupe d'emballage : III  
No. Etiquetage : 9 E  
Polluant marin : Polluant marin  
Nom d'expéd. d. Nations unies : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.  
Nom(s) technique(s) : (Thiamethoxam)

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Numéro ONU : 3077  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
No. Etiquetage : 9 E  
Nom d'expéd. d. Nations unies : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.  
Nom(s) technique(s) : (Thiamethoxam)

Livraison par poste - Suisse : 3 Quantité limitée

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation nationale

Seuil quantitatif (Suisse - OPAM) : 2,000 kg

Risques d'incendie d'après SPI (Suisse) : F4 S CO PN1

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation : non requis

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 5.0

Date de révision 03.02.2015

Date d'impression 03.02.2015

## AGITA 10 WG

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3	
Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.	
R11	: Facilement inflammable.
R22	: Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
H228	: Matière solide inflammable.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.